



Parc d'activité des Béthunes

38, avenue du Fond de Vaux

95310 Saint Ouen l'Aumône

Tél. : 01.34.20.14.00



Indice 04 : Année 2021

| Date | Indice de révision | Etabli par | Direction Revu et approuvé par |
|----------|--------------------|-------------|-----------------------------------|
| 10/01/13 | 0 | T. VIGUIE | M. DEMIC |
| 12/12/16 | 1 | M. DUARTE | M. DEMIC |
| 27/08/18 | 2 | B. LANÇON | M. DEMIC |
| 09/08/19 | 3 | F. GROSMIRE | M. DEMIC |
| 16/05/22 | 4 | PG. BOURGAL | M. DEMIC |

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|--|------------|
| I. | OMS Synergie Group | p.3 |
| II. | Renouvellement de notre engagement | p.6 |
| III. | Les 10 principes universels reconnus | p.7 |
| IV. | Comment répond OMS Synergie Group aux 10 principes du pacte mondial ? | p.8 |
| | a. Principes liés aux droits de l'homme | p.9 |
| | b. Principes relatifs aux normes internationales du travail | p.12 |
| | c. Principes liés à l'environnement | p.17 |
| | d. Principes relatifs à la lutte contre la corruption | p.21 |

I. Oms Synergie Group

La société OMS Synergie Group, est spécialisée dans l'hygiène et la propreté depuis plus de 40 ans. Elle propose des techniques d'intervention propre à chaque secteur d'activité, qu'il soit spécifique, standard ou sensible.

- **Tertiaire parcs immobiliers** 

Depuis sa création, OMS Synergie Group propose un ensemble de prestations et de services sur-mesure à destination des entreprises publiques ou privées du secteur tertiaire (bureaux, banques, administrations, ...) et ce, avec la volonté d'influer autant sur la valorisation de l'image de marque de ses clients que sur le bien-être et la productivité de ses collaborateurs.

- **Hôtellerie** 

Avec plus de 4 000 000 de chambres nettoyées chaque année et depuis plus de 20 ans, OMS Synergie Group dispose d'une large expertise dans le secteur hôtelier, laquelle nous a permis de développer une véritable méthodologie des process de nettoyage spécifiques à ce domaine. De l'entretien au contrôle des chambres, du nettoyage des parties communes à la gestion du stock de linge, nous proposons un ensemble de prestations clés en main. Le petit plus ? Nous adaptons notre prestation de façon quotidienne en fonction du taux d'occupation des chambres pour une flexibilité maximale et une optimisation totale.

- **Ultra propreté / Santé** 

En tant que professionnels de ce secteur et afin de garantir la santé des patients et/ou des équipes médicales, les établissements se doivent d'être irréprochables en matière d'hygiène et de propreté. C'est pourquoi nous proposons un ensemble de prestations parfaitement adaptées à l'entretien des zones sensibles :

- ⇒ Bionettoyage appliqué à l'ensemble des composantes des infrastructures
- ⇒ Pré-désinfection des dispositifs médicaux
- ⇒ Décontamination des surfaces et faux-planchers
- ⇒ Mise à blanc et mise à gris
- ⇒ Gestion des déchets (Ex : DASRI)
- ⇒ Gestion du linge

Ainsi qu'un ensemble de services garantissant le bien-être des patients : accueil consultations & résidents, entretien des espaces verts, distribution des repas, assistance ambulatoire et suivi des carnets sanitaires.

• Agroalimentaire

Garantir l'intégrité des entreprises et de ses produits par le biais de process et de méthodologies d'intervention adaptées à ce secteur sensible, tel est notre objectif. Dans ce contexte où nettoyage et désinfection vont de pair avec sécurité sanitaire et santé économique, nos équipes certifient un environnement sain et conforme aux normes en vigueur grâce à un personnel qualifié et la mise en place de solutions spécifiques telles que :

- ⇒ Le diagnostic des infrastructures
- ⇒ Le respect des impératifs de traçabilité
- ⇒ L'application des exigences HACCP
- ⇒ La mise en place de matériels appropriés
- ⇒ La désinfection de toutes les surfaces en milieu sec ou humide (surfaces de contact ou en périphérie)
- ⇒ La mise à blanc

• Distribution

Avec des milliers de consommateurs chaque jour, le cadre et le confort des surfaces de vente se doivent d'être irréprochables. Pour assurer aux clients et aux employés, un accueil à la hauteur de leurs attentes, nos équipes garantissent un entretien optimal des enseignes (galeries marchandes, centres commerciaux, hypermarchés...) et des extérieurs (caddies, parkings, espaces verts...), adapté aux contraintes organisationnelles :

- ⇒ Flexibilité des horaires d'interventions en fonction des pics d'activité
- ⇒ Polyvalence des agents pour une meilleure réactivité en cas de demande
- ⇒ Traçabilité des prestations avec mesure des temps de passage

• Industrie

Participer à la qualité de l'environnement de production et des produits en agissant sur l'hygiène et la propreté des infrastructures et équipements nécessitent une véritable expertise métier. Du fait de notre expérience, acquise au fil des années auprès de grands groupes industriels, OMS Synergie Group se positionne comme un partenaire de choix en garantissant la mise à disposition d'un personnel qualifié (maintenance de 1er niveau), formé aux spécificités requises par les activités et contribuant de fait à l'optimisation maximale de la production.

• Energie ⚡

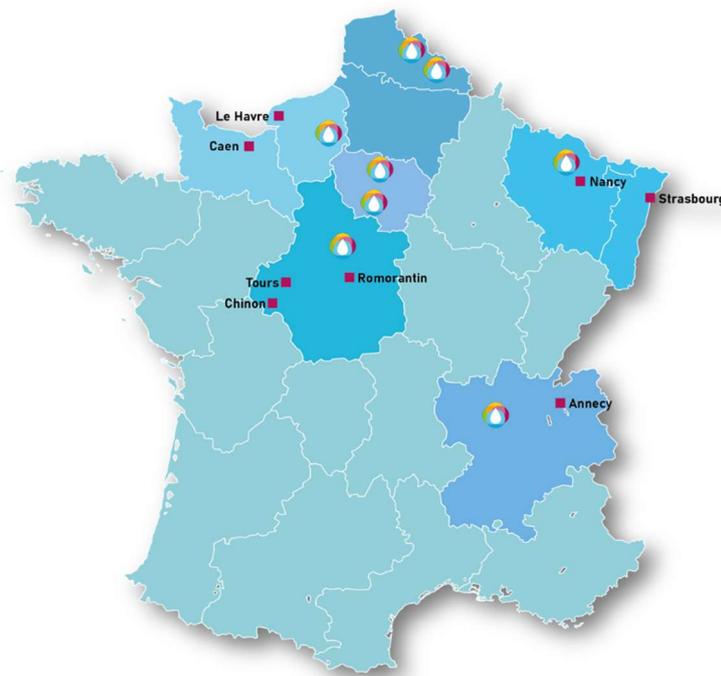
La prise en charge de prestations de propreté dans le secteur du nucléaire nécessite une réelle connaissance et maîtrise des exigences spécifiques qu'il requiert. Forts de notre expérience et de notre savoir-faire conforté par des certifications et qualifications spécifiques dans ce domaine, nous garantissons la mise en place de prestations de qualité, réalisées en toute sécurité et ce, grâce à des solutions techniques et matérielles adaptées. Nous assurons la réalisation de prestations très diversifiées qui recouvrent aussi bien le nettoyage et la mise à disposition de linge, que la gestion logistique de magasins d'outillages ou la maintenance sur les bâtiments réacteur. Ainsi, nous proposons une offre globale de prestations et de process permettant de répondre parfaitement à ce type d'environnement extrême selon les normes de santé, d'hygiène et de sécurité en vigueur.

• Transport 🚌

Du nettoyage des infrastructures et des véhicules roulants à la gestion et revalorisation des déchets en passant par un panel de services à destination des passagers, nous mettons tout en œuvre pour offrir aux usagers le plus agréable des voyages. Parce que l'expérience utilisateur a toujours été le centre de nos préoccupations, nous adaptons chaque prestation aux contraintes métiers qui sont les vôtres :

- ⇒ Flexibilité des temps d'interventions en fonction des changements de planning
- ⇒ Maîtrise des process de sécurité inhérents à l'environnement
- ⇒ Développement et suivi d'une méthodologie propre à ce secteur permettant ainsi à nos équipes d'intervenir de façon efficace dans de courts laps de temps.

Au 31/12/2021, la société OMS Synergie Group comprend 3 entités composées de 10 agences :



II. Renouvellement de notre engagement

Saint Ouen l'Aumône,
le 9 Mai 2022

Nous sommes heureux de vous confirmer qu'OMS Synergie Group réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur le progrès, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principaux.

Stéphan DEMIC
Directeur Général

III. Les 10 principes universels reconnus



Droits Humains



Normes internationales
du Travail



Environnement



Lutte contre la
corruption

DROITS DE L'HOMME

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

NORMES INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

IV. Comment OMS Synergie Group répond aux 10 principes du pacte mondial ?

OMS Synergie Group met en œuvre une stratégie de croissance et compétitivité fondée sur l'excellence de son métier, la qualité des prestations apportée à ses clients, leur satisfaction, l'engagement des femmes et des hommes de notre société, la mobilisation de ses partenaires.

Notre entreprise s'engage à respecter et faire progresser les femmes et les hommes qui travaillent dans l'entreprise, à valoriser un esprit de liberté, à assurer la transparence de l'information, à pratiquer l'équité, en cohérence avec une démarche globale de développement durable, les normes de l'Organisation Internationale du travail, les principes universels, notamment ceux de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ainsi que la Norme SA 8000 et ISO 26000

Dans ce cadre, convaincus que la Responsabilité Sociale est un facteur de succès à long terme pour l'Entreprise, nous définissons les principes suivants comme fondamentaux.

OMS Synergie Group s'est lancé dans une démarche de labélisation B CORP, avec pour objectif d'obtenir la certification à la fin de l'année 2022.

a. Principes liés aux droits de l'homme

OBJECTIF :



Principe 1 : « Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme »

ACTIONS :

Notre entreprise prône l'égalité de traitement des personnes, conformément à la convention n°111 de l'OIT, sans distinction de race ou d'origine ethnique, de la religion ou des convictions, d'un handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle, en ce qui concerne l'emploi la formation et l'appartenance et la participation à des organisations de travailleurs et d'employeurs.

- Nous octroyons à chaque salarié une protection en matière de santé : **Mutuelle d'Entreprise**
- Nous mettons en œuvre un **plan de formation** destiné à tous
- Nous adoptons le travail à l'homme pour **favoriser l'accès aux handicapés**
- Nous avons une gestion cohérente de la **pyramide des âges** de l'entreprise, de **l'égalité des salaires entre hommes et femmes**
- Et une forte politique d'**intégration des jeunes non diplômés**.

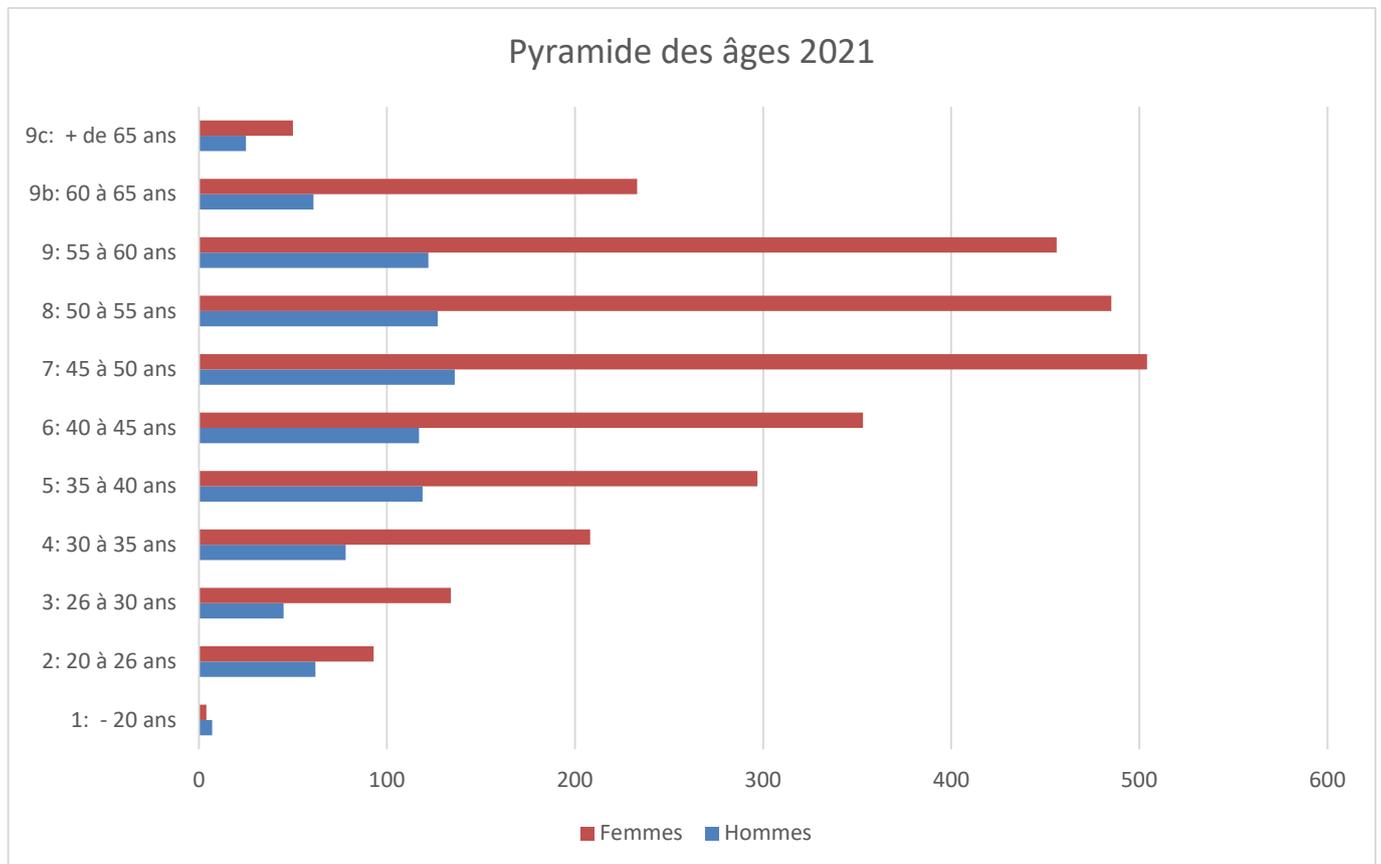
Cette politique contribue à la diversité des personnes et des cultures dans les différentes entités de notre Société. OMS Synergie Group agit également en faveur des personnes en difficulté, notamment du fait d'un **handicap physique**, pour faciliter leur **intégration au sein de l'entreprise** et de la communauté locale en cohérence avec la **convention n°159 de l'OIT**.

Les **accords** d'entreprises sur l'emploi des travailleurs handicapés en accord avec les attentes de l'**AGEFIPH** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) traduit la politique d'emploi que nous nous donnons. Cette politique s'inscrit dans la gestion globale des ressources humaines. Le travailleur handicapé est, chez nous, avant tout embauché pour ses compétences et son potentiel.

Chaque poste à pourvoir fait l'objet d'une étude approfondie précisant les contributions attendues en termes de service par le chef de l'entreprise ou par la hiérarchie directe. Un diagnostic ergonomique et médical rigoureux conduit, en amont de l'embauche, à identifier les exigences d'aptitude au poste et ainsi favoriser l'intégration des travailleurs handicapés dans notre entreprise. De plus chaque collaborateur handicapé fait l'objet d'un tutorat au poste de travail, lui permettant d'évoluer dans les meilleures conditions.

INDICATEURS / RESULTATS :

| Pyramide des âges 2021 | | | |
|------------------------|------------|-------------|---------------|
| Ages | Hommes | Femmes | Total général |
| 1: - 20 ans | 7 | 4 | 11 |
| 2: 20 à 26 ans | 62 | 93 | 155 |
| 3: 26 à 30 ans | 45 | 134 | 179 |
| 4: 30 à 35 ans | 78 | 208 | 286 |
| 5: 35 à 40 ans | 119 | 297 | 416 |
| 6: 40 à 45 ans | 117 | 353 | 470 |
| 7: 45 à 50 ans | 136 | 504 | 640 |
| 8: 50 à 55 ans | 127 | 485 | 612 |
| 9: 55 à 60 ans | 122 | 456 | 578 |
| 9b: 60 à 65 ans | 61 | 233 | 294 |
| 9c: + de 65 ans | 25 | 50 | 75 |
| Total général | 899 | 2817 | 3716 |



OBJECTIF :



Principe 2 : « Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme »

ACTIONS :

OMS Synergie Group informe ses propres fournisseurs du contenu de déclaration relative aux droits sociaux fondamentaux et les invite à considérer l'opportunité de la rallier. Il les encourage à introduire et mettre en œuvre des principes équivalents dans leurs propres entreprises. L'adoption effective de ces principes constitue un fondement favorable à des relations partenariales durables.

La déclaration est également diffusée à l'ensemble du personnel. Les salariés se verront offrir la possibilité d'informer l'entreprise de tout comportement qui ne serait pas conforme à cette déclaration.

La Direction veille à la mise en œuvre effective de la déclaration en relation avec les instances représentatives du personnel de notre société.

Principe pris en compte et régit selon la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 Août 1789. (Articles 1^{er} à 17) ainsi que la Convention Européenne des Droits de l'Homme (traité international signé par les États membres du Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953).

b. Principes relatifs aux normes internationales du travail

OBJECTIF :



Principe 3 : « Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective »

ACTIONS :

OMS Synergie Group veille à ce que la représentation du personnel soit assurée dans l'ensemble des Etablissements régionaux par les salariés de ces entités représentatifs du fait de leurs élections ou de leur appartenance ou non aux organismes syndicaux.

OMS Synergie Group réaffirme son attachement au strict respect de la liberté syndicale, en matière d'adhésion et de prise de responsabilité syndicale, conformément aux principes fixés par la convention de **l'Organisation Internationale du travail n°87**, sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. La reconnaissance de la liberté syndicale comporte pour chaque salarié le droit d'adhérer ou non.

OMS Synergie Group affirme également sa volonté de respecter les termes de **la convention n°98 de l'OIT** sur le droit d'organisation et de négociation collective, et de la convention n°135 sur la protection des représentants du personnel.

OMS Synergie Group manifeste son engagement vis-à-vis de la déclaration de **l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail adopté en 1998 à la 86^{ème} session de la Conférence du Travail**, qu'il s'agisse de la liberté d'association et de la reconnaissance effective du droit de négociation collective.

INDICATEURS / RESULTATS :

100 % des réunions des instances représentatives du personnel ont été tenues en 2021

OBJECTIF :



Principe 4 : « Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire »

ACTIONS :

OMS Synergie Group condamne et s'interdit de recourir à toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, conformément aux **conventions OIT n°29 et 105** sur le travail forcé. L'engagement des fournisseurs et des prestataires (sous-traitants) dans cette politique est un critère de sélection. De plus, ce principe est régi par les lois suivantes :

- Abolition de l'esclavage en France en 1848
- Loi du 05 Août 2013 contre la réduction en esclavage, la servitude et le travail forcé

OBJECTIF :



Principe 5 : « Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants »

ACTIONS :

OMS Synergie Group s'interdit, comme le prévoient les **conventions de l'OIT n° 138 et 182**, relatives à l'âge d'accès au travail et aux pires formes de travail des enfants, de recourir au travail des enfants dont l'âge est inférieur à celui auquel cesse la scolarité obligatoire dans le pays concerné ou ayant en tout état de cause, moins de seize ans.

De plus, l'article 32(1) de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) reconnaît « le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

OBJECTIF :



Principe 6 : « Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession »

ACTIONS :

- Rémunération

OMS Synergie Group applique et respecte le principe d'une juste rétribution dans le respect des obligations légales et conventionnelles telles que la **convention n°100 de l'OIT** sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Communication sur ce principe à travers le Règlement Intérieur et l'affichage obligatoire, selon (Article L1311-2 Modifié par LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 43 et code du travail, art. L. 1142-6, L. 2142-3 et s., L. 2315-7 et L. 3171-1).

- Réorganisation / Restructuration

OMS Synergie Group s'engage à favoriser l'emploi pour ses salariés et, en cas de réorganisation ou de restructuration, à favoriser les reconversions et reclassements si possible au sein de l'entreprise, en mobilisant chaque fois que nécessaire des actions de formation professionnelle.

De plus, notre Convention Collective et les accords liés octroient à nos collaborateurs (hors structure) une sécurité de l'emploi lors de la perte d'un marché. Le nouveau prestataire doit ainsi reprendre aux mêmes conditions les collaborateurs oeuvrants. (Voir annexe 7 de la CCN)

- Formation

OMS Synergie Group s'engage à permettre à chacun, quel que soit son lieu de travail et quel que soit son âge et sa fonction, d'accéder, tout au long de sa carrière, aux actions de formation nécessaires au bon exercice de son métier et à la construction de son parcours professionnel.

La formation des salariés est la colonne vertébrale de notre système. C'est par elle que notre société s'est fait connaître et reconnaître de ses clients et de salariés en recherche d'emploi. En effet, chaque collaborateur dès ses premiers pas dans la société reçoit une formation à la Qualité, la Sécurité, à l'Environnement et au travail à effectuer.

Notre société s'engage auprès des organismes tels que Pôle Emploi, l'AFPA, le BICS, POLYFORM et BUREAU VERITAS notamment, afin de proposer à ses clients le personnel le plus qualifié possible dans son domaine.

Contrats de professionnalisation, contrats d'alternance, actions de formations préalables à l'emploi, actions préparatoires au recrutement, développement des compétences des salariés tout au long de la vie par l'intermédiaire de bilans de positionnement, mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF), formations longues durées, formations diplômantes, tous ces outils permettent d'avoir une politique sociale basée sur l'amélioration continue des compétences dont nous disposons, favorable à l'intégration et à l'épanouissement des salariés de l'entreprise. L'investissement en formation est lourd mais de nombreux bénéfices sont régulièrement observés. En effet, la motivation des collaborateurs est renforcée, leur fidélisation est favorisée et des retours très positifs de la part des clients ont été enregistrés.

- Typologie des contrats

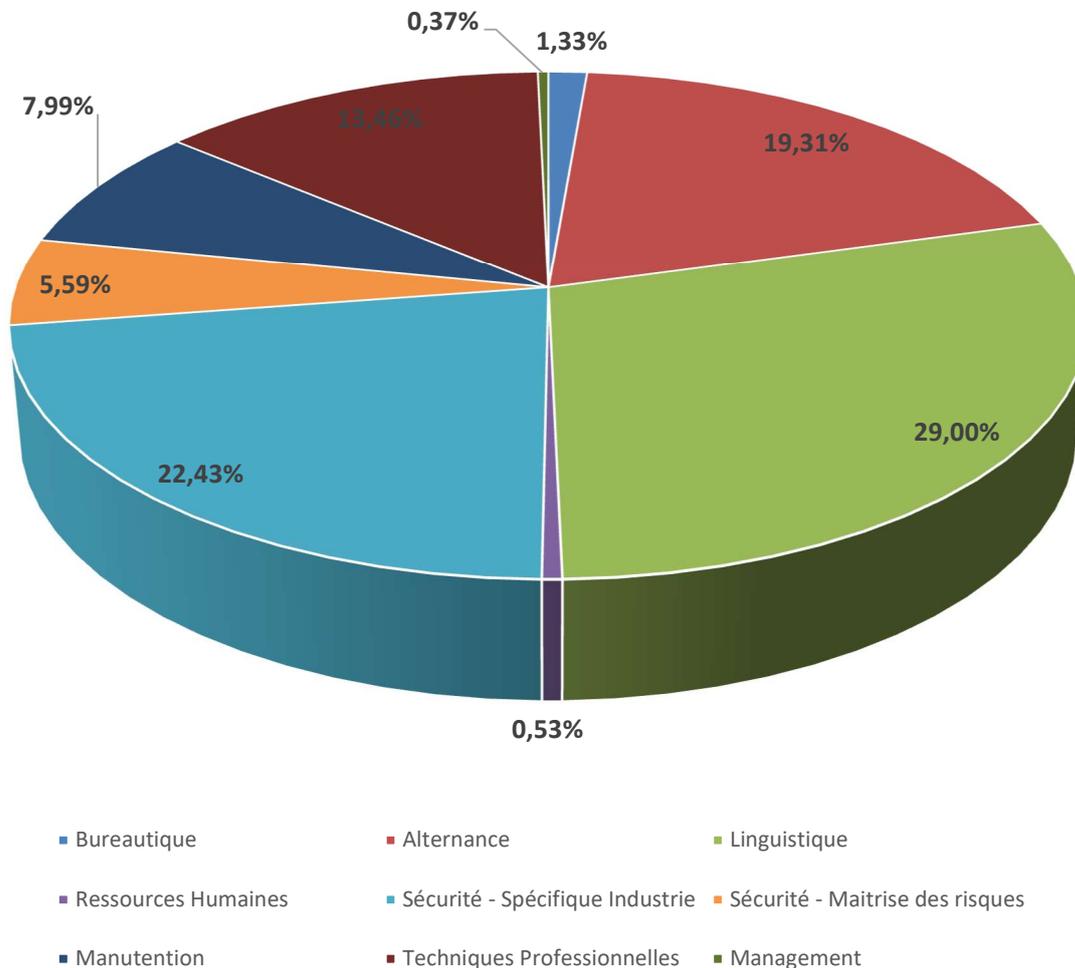
84.50 % des collaborateurs sont employés en CDI en 2021. L'ancienneté moyenne d'encadrement est de 7.6 ans et celle de la population ouvrière est de 3.8 ans.

La démarche visant à diminuer le travail en horaires décalés et/ou fractionnés (tôt le matin, tard le soir) permet d'alléger les contraintes pour les salariés très majoritairement féminins des métiers de la propreté. Cette évolution participe aussi à la valorisation du métier en modifiant en profondeur le regard des occupants/clients sur ces salariés.

INDICATEURS / RESULTATS :

| Nombre d'inscriptions 2021 | | | | |
|----------------------------|------------|------------|-----------|---------------|
| | Ouvriers | TAM | Cadre | Total général |
| Homme | 526 | 98 | 18 | 642 |
| Femme | 411 | 13 | 13 | 424 |
| Total général | 937 | 111 | 31 | 1079 |

| | NOMBRE D'HEURES de formation effectuée en 2021 | Cout € pédagogique réalisé HT |
|---------------------------------|--|-------------------------------|
| Bureautique | 239 | 8262 |
| Linguistique | 5203 | 179867 |
| Alternance | 3465 | 119801 |
| Ressources Humaines | 95 | 3284 |
| Sécurité - Spécifique | 4024 | 139110 |
| Industrie | 1003 | 34674 |
| Sécurité - Maîtrise des risques | 1435 | 49608 |
| Manutention | 2415 | 83486 |
| Techniques Professionnelles | 66 | 2282 |
| Total général | 17 943 h | 620 412 € |



| Indicateurs | 2021 |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Rappel : effectif 31/12/21 | 3716 |
| % Personnel Handicapé | 4,16% et 7,57 % taux minoré |
| % Embauche CDI - de 26 ans | 6,46 % |
| % moyen Embauches | 10,50 % |
| % femmes | 79,60 % |
| % de CDI | 86,50 % |
| Ancienneté moyenne encadrement | 9,8 |
| Ancienneté moyenne ouvriers | 4 |
| % contrats de pro | 0,84 % |

c. Principes liés à l'environnement

La politique environnementale qui guide notre engagement est liée à une prise de conscience forte. Nous savons aujourd'hui que notre siècle vivra les effets du réchauffement climatique qui a déjà commencé et que nous vivons : canicules à répétition, inondations, fonte des neiges, des glaces...

Notre société est certifiée ISO 9001 : 2015, démarche de management de la qualité sur laquelle nous nous appuyons pour préparer l'obtention de la certification ISO 14001 : 2015.

Notre volonté est de garantir que chacun d'entre nous s'engage à :

- Faire de la protection de l'environnement, de la santé humaine et de la responsabilité à l'égard des personnes, les conditions de la pérennité de notre entreprise
- Agir en ambassadeur du développement durable auprès de nos clients et de nos fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production, comme dans les modes de consommation, un développement durable
- Respecter la protection environnementale
- Respecter les règles environnementales
- Respecter les processus de traitement des déchets
- Valoriser les déchets
- Economiser les ressources naturelles

Nous nous engageons pour cela à :

- Veiller à la mise en œuvre des consignes applicables par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise
- Sensibiliser chacun de nos collaborateurs afin de les motiver et d'améliorer leur comportement à l'égard de l'environnement
- Mettre en place une communication interne afin de sensibiliser et former les collaborateurs aux règles environnementales
- Mettre en œuvre une veille réglementaire efficace, et respecter les législations en vigueur
- Apporter une contribution factuelle à la diminution des nuisances environnementales
- Evaluer et faire évaluer notre démarche, nos engagements et leur cohérence régulièrement afin de corriger les écarts éventuels
- Réduire et suivre nos émissions de gaz à effet de serre, en nous appuyant sur la méthode du bilan Carbone® de l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) afin de définir les objectifs ambitieux et transparents.

Par ailleurs, notre entreprise s'engage à utiliser des produits éco-labellisés applicables aux techniques et méthodes liées à notre activité, afin d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent provoquer les produits chimiques.

Chacun d'entre nous doit prendre conscience des enjeux relatifs aux engagements de préservation de l'environnement. Chacun doit participer et se comporter en citoyen du monde responsable. Notre engagement dans cette démarche est précisé au travers d'une charte environnementale devant être appliquée par tout intervenant de notre société dans le cadre des missions que nous réalisons.

OBJECTIF :



Principe 7 : « Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement »

ACTIONS :

Notre dimension économique se base sur le développement de la croissance et l'efficacité économique de façon maîtrisée et responsable à travers des modes de production durables et des services innovants. En effet, nous avons mis un point d'honneur à adopter une politique d'investissement et d'achat responsable.

Pour cela, nous veillons à rechercher en permanence des produits, techniques et méthodes à faible impact pour l'environnement. Notre Groupe s'engage également à sélectionner des fournisseurs appliquant une politique de développement durable au sein de leurs établissements.

De plus, nous proposons systématiquement dans nos offres commerciales, une gamme de produits écolabellisés pour le nettoyage classique des locaux.

OBJECTIF :



Principe 8 : « Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement »

ACTIONS :

- Produits écolabellisés et matériel CE

Nous nous engageons à utiliser des produits écolabellisés applicables aux techniques et méthodes liées à notre activité. Notre entreprise a également pour ambition d'agir en ambassadeur du développement durable grâce à des actions de sensibilisation aux écogestes en vue de susciter un comportement exemplaire chez l'ensemble de ses collaborateurs. Notre entreprise s'engage à optimiser ses besoins en utilisant du matériel avec un marquage CE et à mettre en place des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs afin de participer à l'atténuation des changements climatiques et à une meilleure gestion des ressources naturelles : tri des déchets, utilisation de centrales de dilution...

- Bilan carbone

Notre groupe prend en compte les défis du changement climatique et contribue aux objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. (Selon la loi portant sur l'Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010). Notre avons réaliser un diagnostic de nos émissions de gaz à effet de serre des acteurs et établi un plan d'actions suite à ce dernier.

- Déplacements

Nous avons fait du déplacement routier notre axe prioritaire de diminution des émissions de CO² notamment par la mise en place d'un logiciel (MASTERNAUT) permettant l'optimisation des tournées de nos itinérants par localisation et paramétrage GPS. De plus, notre politique d'achats, impose que notre flotte de véhicules de société privilégie les véhicules hybrides ou électriques.

- ISO 14 001

Notre souhait de certification ISO 14001 version 2015, nous a permis de réaliser notre analyse environnementale. Nous avons donc pu déterminer nos Aspects Environnementaux Significatifs et ainsi établir notre Plan de Management Environnemental.

- Audit énergétique

Réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble du groupe conformément au décret n° 2014-1393 du 24 novembre 2014.

- Système de vidéoconférence

Afin de réduire la consommation de carburant, OMS Synergie Group a déployé sur l'ensemble de son réseau un système de vidéoconférence tout en équipant les postes informatiques de webcams. Ce système se base sur un logiciel permettant à tout collaborateur équipé d'un ordinateur, d'une webcam et d'internet, d'organiser des réunions à distance depuis son propre bureau et de partager des documents. Une importante campagne de communication a été menée par la direction des systèmes informatiques et la direction Qualité, Sécurité et Développement Durable. (Communication par mail à l'ensemble des collaborateurs en diffusant des procédures d'utilisation, réunions d'information ...).

- Tri à la source des 5 Flux (papier/carton, métal, plastique, verre et bois)

Au siège social, une démarche de tri par point d'apport volontaire a été mise en place. De plus, notre contrat avec notre prestataire de recyclage de déchets, nous permet d'avoir à disposition une benne pour nos déchets industriels banals et ponctuellement une benne pour nos archives. Les déchets sont collectés par une filière de proximité pour que les déchets soient recyclés localement.

RESULTATS / INDICATEURS :

| INDICATEURS | RESULTATS |
|---|---------------------------------|
| Consommation d'énergie en litres pour 100 kms parcourus | 5.95 litres / 100 kms parcourus |
| Kg de CO2 par Km | 0,121 kg de CO2 par Km |
| Tonne de CO2 équivalent par véhicule et par an | 1,125 tCO2e / véhicule / an |
| <i>100^{ème} entreprise à obtenir la Palme Verte du Développement Durable, délivrée par la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) le 20/05/2013</i> | |

OBJECTIF :



Principe 9 : « Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement »

ACTIONS :

Notre société est toujours à la recherche de solutions techniques et organisationnelles innovantes, permettant de réduire les risques humains, les risques environnementaux et d'améliorer continuellement la qualité de nos prestations réalisées sur site. Nous proposons aujourd'hui :

- Une désinfection des locaux par voie aérienne : qui consiste à diffuser un produit désinfectant dans l'air qui va décontaminer toutes les surfaces, y compris les moins accessibles. La désinfection aérienne des surfaces est réalisée hors présence humaine et permet un résultat optimal.
- De l'hydrogommage : est une technique innovante permettant de traiter à la fois la rénovation, le nettoyage, le décapage ou la préparation de surfaces mais aussi l'effacement. Son fonctionnement et sa capacité d'adaptation au support en font une technique révolutionnaire et grandement appréciée pour l'effacement des graffitis sur tous supports de manière écologique, économique et efficace. Basée sur un principe de pulvérisation d'eau et de micro granulats, l'hydrogommage (ou hydrogommage), assure le nettoyage en douceur de toutes surfaces, même les plus fragiles. Cette technique est d'ailleurs régulièrement utilisée dans le cadre de la rénovation de bâtiments historique et recommandée par les Bâtiments de France.
- Le nettoyage des surfaces avec un générateur de vapeur sèche qui permet de nettoyer et désinfecter, en utilisant très peu d'eau. De plus, le nettoyage et la désinfection s'effectuent en une seule opération, souvent sans agents chimiques.

- Opération de nettoyage et de dégraissage par vapeur saturée, débitée à une pression de 10 bars et une température à la sortie de 180°. Cette innovation permet :
 - Une économie d'eau considérable par rapport au nettoyage haute pression
 - Un nettoyage plus économique par l'utilisation de la vapeur seule dans 80 % des applications
 - Un gain de temps est réalisé par l'opérateur
 - Le nettoyage est plus écologique avec la suppression totale de solvants dangereux
 - Un nettoyage plus facile et plus efficace des surfaces ou recoins réputés difficiles à nettoyer
 - Un nettoyage des parties électriques ou électroniques sans risque, ni dommage
 - Usage de détergents, dangereux limité à 10 % des applications
- La mise en place de centrale de dilution permettant une maîtrise totale de la consommation, ainsi que d'empêcher tous risques de contact du personnel avec le produit chimique pur.
- Le nettoyage à l'eau osmosée, c'est à dire pure. En effet, elle est produite à l'aide d'un appareil nommé OSMOSEUR qui transforme de l'eau de réseau en eau très pure et écologique permettant un nettoyage sans aucun produit chimique. Ces derniers peuvent alimenter des installations de nettoyage à la vapeur, des nettoyeurs haute pression, des perches à passage d'eau.
- Le nettoyage à l'eau ozonée : L'eau froide du robinet est changée en solution aqueuse d'ozone stabilisé, un nettoyant et assainissant puissant, remplaçant ainsi les produits chimiques traditionnels

d. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

OBJECTIF :



Principe 10 : « Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin »

ACTIONS :

OMS Synergie Group s'engage à prévenir la corruption sous toutes ces formes. Chacun doit adopter le principe de loyauté à l'égard de sa société, de ses clients et de ses propres fournisseurs afin d'instaurer et de préserver des relations de confiance durables. De plus, chacun doit veiller à ce que toute situation de conflit entre les intérêts de l'entreprise et ses intérêts personnels, ou ceux de leurs proches soient évités.

De plus, ce principe est encadré par la Loi française n° 2007-1598 du 13 novembre 2007 relative à la lutte contre la corruption.